Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_87-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 18 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – M. BOISSEAU – M.A PRESSET – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : I. PRESSE donne procuration à M.A PRESSET – A. DAMIANO donne procuration à A. BROSSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. CABARET

2025-87 RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES METROPOLE

Rennes métropole a établi et transmis à chaque commune membre son rapport d'activité et de développement durable 2024. L'édition 2024 du rapport d'activités et de développement durable se situe dans la continuité de l'édition précédente, qui avait marqué l'évolution du document pour prendre davantage en compte l'émergence des enjeux des transitions.
Le rapport met en avant les principales actions de l'année et il porte un éclairage spécifique sur deux enjeux majeurs : la transition écologique et la participation des acteurs et des habitants.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, des rapports annuels d'activités du service public doivent faire l'objet d'une communication auprès des conseils municipaux des communs membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'activité et de développement durable 2024 de Rennes Métropole,
Considérant la nécessité de communiquer ledit rapport aux membres du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2024 de Rennes Métropole**

Extrait conforme au Registre des Délibérations,

A NOUVOITOU, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance — **Le Maire,**

Pascal CABARET — **Jean-Marc LEGAGNEUR**